

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2012

L'an deux mille douze, le trente et un mai à dix heures trente, les membres de l'association ANDECAM se sont réunis en assemblée générale aux Salons de l'Aveyron - 17, rue de l'Aubrac - Salons Grands Causses et Aubrac (Paris 12<sup>ème</sup>), sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'association afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport moral et financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- budget de l'association,
- renouvellement de mandats,
- questions diverses,
- pouvoirs.

L'assemblée est présidée par Henri PAVIE, président du conseil d'administration.

Le président informe l'assemblée que 75 793 coupons-réponses ont été reçus au jour de l'Assemblée générale :

- 580 adhérents ont fait part de leur intention d'assister à l'assemblée générale,
- 68 223 pouvoirs ont été établis au profit du président,
- 120 pouvoirs ont été établis au profit de tiers (autres que le président),
- 6 870 coupons se sont avérés nuls.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le président qui constate que 177 membres sont présents et 25 personnes agissant en tant que mandataires de membres n'ayant pu se déplacer. De nombreux adhérents sont accompagnés.

Le président a conservé 100 pouvoirs et affecté 1500 pouvoirs.

Plus de 1 000 pouvoirs ayant été recueillis, c'est au titre de la 1<sup>ère</sup> convocation que l'assemblée délibère (article 19 des statuts). L'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les délibérations seront adoptées à la majorité des voix.

Participent également plusieurs représentants de PREDICA invités par l'ANDECAM :

- Brice LEIBUNDGUT, secrétaire général,
- Marie-Hélène MUSELLI-CARLE, directeur juridique,
- Rolph HARFF, directeur des Finances,
- Stéphane MOURET, directeur du Retail et de la Prévoyance,
- Sabine de MONTRAVEL, responsable juridique sociétés.

Le président remercie les adhérentes et adhérents de leur retour des coupons-réponses pour la tenue de cette assemblée, ainsi que de leurs courriers et courriels qui montrent l'intérêt qu'ils portent à l'association.

Afin de permettre une large participation des adhérents, le président précise que le conseil d'administration a souhaité que les assemblées aient lieu alternativement en province et à

Paris : ce fut Paris en 2008 et 2010, Strasbourg en 2009, et Clermont-Ferrand en 2011, de nouveau Paris cette année.

Le président rappelle ensuite le contexte économique particulièrement agité de l'année 2011 qui s'explique par une triple crise. Premièrement, une crise des finances publiques dont la dégradation est continue depuis vingt ans. Deuxièmement, une crise de la gouvernance européenne qui ne parvient pas à stabiliser le pilotage de la zone euro. Et enfin, une crise économique qui se traduit par le ralentissement de la croissance. Compte tenu de cet environnement, la stratégie financière de PREDICA a fait l'objet de larges débats lors des conseils d'administration de l'ANDECAM de 2011. Le conseil a constaté que PREDICA faisait face aux conséquences de ces crises grâce à sa solidité financière. Dans ce contexte de crise exacerbée, PREDICA, comme l'ensemble des grands assureurs, a dû procéder à des baisses de participations aux bénéfices qui en moyenne sont de l'ordre de 0,40%.

Depuis 2006, une contribution est demandée pour chaque nouvelle adhésion à un contrat groupe afin de financer le budget de l'ANDECAM. Compte-tenu de la modicité de cette somme (15 centimes d'euros pour le budget 2011), l'assureur a accepté que cette contribution soit prélevée sur les frais du contrat et reversée à l'association car il était difficile de mettre en place son paiement lors de chaque adhésion. Cette contribution est donc versée à l'ANDECAM qui s'attache à gérer son budget avec une grande rigueur.

Avant de présenter les résolutions au vote de l'assemblée, le président en accord avec le conseil d'administration, a souhaité présenter brièvement l'ANDECAM (ses missions, son fonctionnement, sa gouvernance).

Le président présente les membres du conseil d'administration et informe que les mandats de Messieurs Maurice BAQUIER et Michel LEFRANCOIS arrivent à échéance.

Pour chacun de ces deux postes, en sus des candidatures des administrateurs sortants, le président a reçu en décembre 2011 celles de Messieurs Régis BERNARD, Jean-Yves CLOITRE, Yannick HERVE et Dominique SALIOU.

Le président invite tous les candidats à se présenter afin de procéder immédiatement au vote par bulletins secrets, ceci permettant de dépouiller les bulletins en cours de séance et de donner les résultats au moment du vote des résolutions.

Messieurs BAQUIER, LEFRANCOIS et SALIOU prennent alors successivement la parole, messieurs BERNARD, CLOITRE et HERVE étant absents.

Il est ensuite procédé au vote par bulletins secrets pour élire les nouveaux administrateurs. Pendant que l'on procède au dépouillement, le président reprend les points inscrits à l'ordre du jour en présentant une synthèse du rapport moral et financier de l'exercice 2011.

Après avoir annoncé les chiffres relatifs à l'activité 2011 (adhésions nouvelles, volume des primes et des encours, montant des prestations), le président donne des précisions sur le nombre et la nature des courriers reçus des adhérents par l'ANDECAM dont le chiffre reste très faible eu égard au nombre de ses membres.

\* Les comptes 2011 sont ensuite présentés. Pour 2011, les ressources se sont élevées à 125 637,47 € et les dépenses à 85 064, 51 €. Le résultat de l'exercice 2011 est donc de 40 572, 96 €. Le report à nouveau à inscrire au bilan du 31.12.2011 est de 60 912,48 €.

Le président détaille les dépenses en les comparant à celles engagées en 2010.

\* Les travaux du conseil d'administration effectués en 2011 sont ensuite présentés. Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2011 : en mars, mai, septembre,

et décembre. Au cours de ces réunions, le conseil a essentiellement discuté avec l'assureur des contrats souscrits par l'ANDECAM, des améliorations susceptibles d'y être apportées, de la clarté de la documentation remise aux assurés tant dans les documents contractuels que dans les courriers adressés, de la politique financière menée par l'Assureur, de la rémunération des contrats de type « épargne ». Compte tenu du contexte économique et financier, la stratégie financière de PREDICA a fait l'objet de larges et nombreux débats avec l'assureur au cours des conseils du second semestre 2011.

Le conseil a en particulier :

- analysé l'activité, l'environnement et la politique financière,
- réfléchi à l'adaptation des produits aux attentes des adhérents,
- suivi le budget de l'association,
- assuré la communication aux adhérents (site internet),
- organisé l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale du 5 juin 2007 a fixé les indemnités allouées aux administrateurs en raison du temps passé aux réunions du conseil d'administration de la façon suivante :

- une indemnité de 150 euros par administrateur et par réunion,
- une indemnité de 300 euros pour le président par réunion.

En 2011, les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs s'élèvent à 6 300 euros.

Le président détaille ensuite les modifications apportées aux contrats groupe en 2011. Lorsque la modification concerne les adhésions en cours, les adhérents en sont préalablement informés conformément aux dispositions du code des assurances. L'ANDECAM a donné mandat à PREDICA pour communiquer l'information aux adhérents.

Il s'agit essentiellement d'ajouts de supports en unités de compte :

- Fonds à formule : trois à capital garanti (Sonance) et trois à capital protégé (Opalia) ;
- Supports obligataires : quatre obligations CA SA. : deux à taux fixe, deux à formule ;
- Supports gérés par des sociétés de gestion hors groupe Crédit Agricole (Floriane) ;
- Intégration d'un OPCI dans Floriane ;
- Ajouts des supports parcours Retraite Atout Valeurs Durable sur Prédissime 9.

Parallèlement d'autres aménagements ont également été validés (ajout du support en euro sur le produit : Assurance Fonds Opportunité, possibilité d'arbitrage en sortie des supports à fenêtre avant l'échéance, application d'un nouveau seuil de frais de gestion sur le contrat Floriane).

Ces modifications, après avoir été discutées avec l'assureur ont obtenu l'accord de l'ANDECAM.

Le président ajoute qu'au 31 décembre 2011, deux contrats ont été fermés à la commercialisation, les contrats IVP flash et IPJ. L'ANDECAM a résilié les contrats groupe correspondant, sachant que les adhésions en cours pourront garder le bénéfice du tarif du contrat groupe et l'intégralité des garanties du contrat.

En 2011, aucun nouveau contrat n'a été souscrit par l'ANDECAM.

Avant de donner la parole aux adhérents pour leurs questions, le président invite Rolph HARFF, directeur des Finances de PREDICA à présenter les chiffres clés de PREDICA. Sont ainsi successivement exposées, l'activité, la solvabilité et la politique de gestion financière de PREDICA. Des précisions sont notamment apportées sur la composition du portefeuille de placements :

- . 60 % en obligations non souveraines,
- . 18 % en obligations d'Etat,
- . 83 % en rating supérieur ou égal à A,

. 97 % en rating supérieur ou égal à BBB.

Le président remercie Rolph HARFF pour son intervention puis passe la parole à Stéphane MOURET, directeur du Retail et de la Prévoyance à PREDICA pour présenter la nouvelle offre dépendance souscrite par l'ANDECAM auprès de PREDICA : le produit « VERS L'AUTONOMIE ».

Après avoir remercié les deux représentants de PREDICA pour les informations données, le président invite les adhérents à poser leurs questions. Des échanges nourris ont alors lieu portant à la fois sur les questions écrites reçues par le président et les questions de la salle.

Les questions ont porté sur :

1. La solidité financière de PREDICA et la composition de son portefeuille.

Cette demande ayant été portée à la connaissance du président préalablement à l'Assemblée, l'intervention du Directeur des Finances de Predica, a donc été prévue à cet effet. Des compléments sont néanmoins apportés par Rolph HARFF aux questions précises.

2. La situation financière de Crédit Agricole S.A.

Réponse du président : En tant que souscripteur de contrats d'assurance vie, l'Andecam se préoccupe d'abord de la situation financière et de la solvabilité de PREDICA. A ce sujet, un point est demandé aux représentants de PREDICA. Dès lors que l'Andecam pose des questions relatives au Crédit agricole, Predica lui transmet l'information financière diffusée par Crédit Agricole SA sur le sujet.

Réponse de Predica : Nous nous efforçons en effet de répondre aux questions de l'Andecam, cependant Predica est filiale d'un groupe coté en Bourse, Crédit agricole SA. Il ne peut donc être envisagé de donner la moindre information que l'entité cotée n'aurait pas diffusée et toute infraction en la matière serait sanctionnée par l'AMF. Crédit Agricole SA a ses propres instances où ces sujets sont débattus, et notamment sa propre Assemblée générale, comme celle qui s'est récemment tenue à Paris. Vous comprendrez donc que ce n'est pas ici le lieu pour débattre des sujets relatifs au Crédit agricole.

3. La performance des contrats

La rémunération affectée aux contrats relève d'une décision de l'assureur. Bien entendu, l'ANDECAM examine attentivement les taux servis et en discute avec l'assureur. C'est ainsi que le conseil d'administration de décembre 2011 a examiné les taux que l'assureur envisageait de servir aux adhérents et lui a demandé une attention particulière pour ne pas décevoir les adhérents. L'ANDECAM a toujours été particulièrement attentive à ce que la gestion financière de l'assureur reste prudente tout en préservant une rémunération satisfaisante des fonds euros, même si elle a parfois pour conséquence d'afficher des taux de rémunération inférieurs à ceux d'assureurs concurrents.

4. L'évolution de la fiscalité des contrats d'assurance vie tant en cas de décès, qu'en cas de vie.

L'Assemblée se tenant entre les élections présidentielles et législatives, il est difficile de pronostiquer des éventuelles modifications à venir.

5. Des sujets techniques, comme les transferts Fourgous, auxquels des réponses ont été données.

Les questions étant épuisées, le président met alors successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

**1<sup>ère</sup> résolution :**

*« L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration, et en particulier :*

*- les comptes 2011,*

*- les indemnités versées aux administrateurs,*

*- les informations sur les opérations effectuées en 2011 sur les contrats groupe (souscriptions, résiliations et modifications réalisées par délégation de l'assemblée générale),*

*approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels de l'association.  
Elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice. »*

**Cette résolution est adoptée à la majorité (votes contre : 0, abstention : 1).**

**2<sup>ème</sup> résolution :**

*L'assemblée générale ordinaire délègue au conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une durée maximale de dix-huit mois, le pouvoir de conclure un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits dans les matières suivantes :*

- . adaptations des contrats directement liées à des modifications réglementaires,*
  - . ajout, modification ou suppression de supports dans les contrats en unités de compte,*
  - . augmentation de garanties et ajout d'options,*
  - . modification de seuils de versement,*
  - . modification de date de revalorisation des cotisations et des prestations,*
  - . résiliation de certains contrats de prévoyance de la gamme Valeur Prévoyance à la condition que les adhésions en cours puissent conserver leurs tarifs actuels,*
  - . adaptation des garanties du contrat Valeur Prévoyance,*
- et plus généralement, toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents. »*

**Cette résolution est adoptée à la majorité (votes contre : 0, abstention : 1).**

**3<sup>ème</sup> résolution :**

*« L'assemblée générale ordinaire autorise la contribution de 12 centimes d'euros prélevée sur chaque nouvelle adhésion à un contrat groupe au cours de l'année 2012 pour financer le budget 2013 de l'association. »*

**Cette résolution est adoptée à la majorité (votes contre : 0, abstentions : 1).**

Puis le président annonce le résultat des votes. Sur les 68 223 pouvoirs établis au profit du président, le président en a conservé 100 et affecté 1500. Pour les deux postes, 3765 votes ont été répartis comme suit, Maurice BAQUIER a obtenu 1740 voix, Michel LEFRANCOIS 1731 voix, Dominique SALIOU 74 voix, Jean-Yves CLOITRE 12 voix, Régis BERNARD 7 voix, Yannick HERVE 3 voix.

**4<sup>ème</sup> résolution :**

*« L'assemblée générale ordinaire nomme Maurice BAQUIER., pour une durée de huit années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019. »*

**Cette résolution est donc adoptée à la majorité.**

**5<sup>ème</sup> résolution :**

*« L'assemblée générale ordinaire nomme Michel LEFRANCOIS., pour une durée de huit années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019. »*

**Cette résolution est donc adoptée à la majorité.**

**6<sup>ème</sup> résolution :**

*« Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales. »*

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité (votes contre : 0, abstention : 1).**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président remercie les adhérents présents de leur participation active.

La séance est levée à treize heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

## **Le président**